

CAP C du 22 Mars 2011

*** * * * ***

Avant d'aborder l'ordre du jour de cette CAP, nous souhaiterions réagir aux annonces du Ministre François Baroin faites aux organisations syndicales de la DGFIP le 10 Mars 2011.

150 € de plus sur L'IMT « fusion » en 2012, un 8eme échelon pour la catégorie C, un plan de qualification maintenu jusqu'en 2014, c'est « un peu court » Monsieur le Ministre !

Un peu court pour récompenser des agents qui supportent chaque jour le non remplacement de leur collègues partis à la retraite, les réorganisations des services, la tenue des objectifs et indicateurs fixés, l'afflux grandissant des usagers à nos guichets...

Un peu court quand les agents font face à l'augmentation du coût de la vie que se refuse à suivre, une nécessaire revalorisation indemnitaire mais surtout, celle du point d'indice.

La CGT n'aura de cesse de répéter et de vous répéter, Monsieur le Président, que la dégradation des conditions de vie au travail et l'inquiétude des agents de tous grades, va de pair avec les vagues de suppressions d'emplois que subissent les services.

Au delà de la nécessaire réforme des indicateurs de performance et de répartitions des emplois, il est impératif de définir, à partir des missions les besoins réels en effectifs.

Besoins en cadres B et C, mais aussi en cadre A et A+.